

Lois sur les prêts

jours se suivent, mais ne se ressemblent pas. Mais la seule raison de cette reconnaissance mitigée du Trésor de l'Alberta et d'autres quasi-banques, c'est que le gouvernement fédéral n'a pas eu le courage d'insister pour que toutes les institutions exerçant des fonctions bancaires soient assujetties à la loi concernant l'assurance-dépôts.

Plus vite un gouvernement fédéral reconnaîtra que nous devons considérer les opérations bancaires et de crédit au pays dans leur totalité, mieux cela sera. A l'heure actuelle, les banques à charte et quelques autres institutions sont les seules habilitées à prêter en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Toutefois, les banques à charte ne reçoivent que 37 p. 100 des dépôts au pays. Toutes les autres institutions qui en reçoivent exercent des fonctions bancaires dans une mesure plus ou moins grande. Mais le gouvernement refuse de le reconnaître en présentant des mesures législatives nécessaires pour regrouper toutes les institutions exerçant des activités bancaires. Il y a beaucoup de failles dans le système bancaire, mais c'est là un sujet pour un autre débat.

Je reviens où j'en étais. J'espère que le ministre interviendra à cette étape du bill et qu'il portera son attention sur le paradoxe suscité par la mesure monétaire prise par la Banque du Canada, et qui a été approuvée par le gouvernement, car elle affecte des mesures fiscales dans d'autres domaines. Le ministre peut peut-être expliquer ce paradoxe. Tant mieux si c'est le cas. Je n'essaie pas de le faire passer pour un ballot qui n'a pas fait son travail.

● (1540)

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons étudié le bill en deuxième lecture, nous en avons débattu la portée plutôt restreinte, comme nous l'avons fait d'autres fois en essayant de modifier ces lois, à savoir l'application précise aux pêcheurs de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche ou de l'application aux agriculteurs de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. On exigeait cela de nous, je pense, en raison de la nature même des bills. Il est difficile d'entreprendre une grande discussion sur les banques, les institutions bancaires et les taux d'intérêt ainsi que sur leur influence économique mais les dispositions du bill sont suffisamment larges pour nous permettre de nous interroger sur ce que nous voulons faire.

Les réponses que le ministre des Finances (M. Turner) a données aujourd'hui à la Chambre à diverses questions sur la décision de la Banque du Canada d'augmenter le taux d'intérêt, sur la politique gouvernementale et ainsi de suite, me donnent l'impression qu'il se disait vraiment inapte à résoudre le problème, impuissant, qu'il ne disposait d'aucun moyen pour remédier un tant soit peu à la situation. Le ministre a parlé d'euro-dollars, d'autres pays qui envisagent le financement déficitaire à la suite de la hausse du prix du pétrole, de la manière dont ces facteurs mondiaux ont affecté notre pauvre pays, et il a ajouté que le pauvre ministre des Finances était impuissant devant ces pressions extérieures.

Par contre, j'ai l'impression que le ministre n'était pas réellement intéressé à essayer de remédier à la situation, qu'il se contentait de maintenir au Canada un arrangement grâce auquel les décisions fondamentales en matière fiscale sont prises par les banques à charte et les sociétés de prêts privées, et non pas par la Banque du Canada, même si celle-ci a en vertu de la loi le pouvoir de fixer les taux d'intérêt.

J'ai écouté les conseils que l'on m'a donnés à diverses reprises, depuis l'époque où Donald Fleming était ministre

des Finances; celui-ci et ses successeurs nous ont donné le même genre de réponse que celle que nous recevons aujourd'hui lorsque nous posons des questions sur le système bancaire et sur les taux d'intérêt. La théorie généralement avancée est que l'économie connaît un essor trop rapide et qu'il faut dès lors la ralentir. Et pour pouvoir la ralentir, on doit augmenter les taux d'intérêt. La Banque du Canada fait cela en annonçant que le taux préalable à l'escompte sera arrêté à tel chiffre. Voilà qui donne le signal aux banques à charte privées et aux autres maisons de prêts qui se voient alors plus ou moins obligées de majorer leurs taux d'intérêt en partant du principe, nous dit-on, que s'il en coûte davantage pour emprunter de l'argent, ceux qui espèrent pouvoir le faire, que ce soit au niveau de la consommation, ou pour agrandir leurs installations commerciales, y réfléchiront alors à deux fois. Ces gens se diront: «Le taux d'intérêt ayant été augmenté d'un demi pour cent, cela me coûtera trop cher pour faire ce que j'ai prévu; si bien que je n'emprunterai pas». La théorie veut que l'économie ralentisse alors un peu, au lieu de progresser à un rythme accéléré.

La Banque du Canada, me semble-t-il, suit cette pratique depuis 1955, époque de resserrement monétaire chez les libéraux, quand M. Walter Harris était ministre des Finances.

M. Barnett: C'était en 1956.

M. Howard: Mon collègue de Comox-Alberni (M. Barnett) me dit que cela remonte à 1956, mais d'après ce que j'ai lu et observé des événements qui se sont déroulés dans la sphère fédérale avant que je n'y accède moi-même, tout ce que le ministère des Finances, le ministre des Finances lui-même, le gouvernement ou la Banque du Canada ont pu faire pour ralentir l'économie en majorant les taux d'intérêt, a été à chaque occasion réduit à néant par les banques à charte elles-mêmes.

Et ceci parce que, lorsque la Banque du Canada décidait d'augmenter ses taux d'intérêt pour refroidir une économie surchauffée, les banques à charte, elles, lançaient alors une campagne publicitaire visant à promouvoir les emprunts à un taux d'intérêt plus élevé, et réussissaient à faire emboîter le pas aux gens. Donc, quel qu'ait été, sur le plan théorique, le bien-fondé de ce ralentissement de l'économie par une augmentation des taux d'intérêt, il a été réduit à néant par le groupe même que la Banque essayait de réglementer.

J'aimerais donner à la Chambre un exemple de ce que je veux dire. Je suis allé récemment à la Banque de Montréal de l'autre côté de la rue Wellington—on peut cependant aller à toute succursale de la Banque de Montréal et y voir la même chose—et j'y ai vu de jolies filles portant de gros macarons bleus sur lesquels je pouvais lire «Parlez-moi.» Eh bien, monsieur l'Orateur, comme bien d'autres; quand je vois une jeune fille qui porte un macaron avec ces mots, j'imagine toutes sortes de choses et je veux bien lui parler. Je lui ai demandé: «De quoi voulez-vous que je vous parle?» Elle a répondu: «D'un prêt pour le ski. Nous vous prêterons l'argent pour acheter des skis, ou des bottes de ski, ou pour payer vos frais d'inscription à un centre de ski.» Je lui ai dit que je ne faisais pas de ski et elle m'a répondu: «Dans ce cas, nous vous prêterons de l'argent pour acheter une auto, une maison, un manteau de fourrure, n'importe quoi.» Cette initiative visait à promouvoir les emprunts, à un taux d'intérêt plus élevé, ce qui allait à l'encontre des tentatives du gouvernement en vue de faire ralentir la course aux emprunts.